



## DEUX DISPOSITIFS POUR ACCOMPAGNER LES CANDIDATS EN SITUATION DE HANDICAP OU PRÉSENTANT UN TROUBLE DE SANTÉ INVALIDANT



Renseigner sa fiche de liaison pour préparer la rentrée  
dans les meilleures conditions

### La fiche de liaison

Cette fiche vous permet de faire connaître à votre futur établissement votre situation, les aménagements dont vous avez bénéficié pendant votre scolarité et vos besoins pour la rentrée.



- Elle est accessible depuis votre **dossier Parcoursup (rubrique profil/handicap)** et vous pouvez la renseigner ou la compléter à tout moment



- **Cette fiche n'est pas obligatoire** et elle n'est pas transmise aux formations pour l'examen de votre dossier.

### Comment faire ?

Quand vous avez accepté de manière définitive la formation de votre choix, transmettez-la au référent handicap de votre futur établissement :



- Assurez-vous que la fiche est complète et bien renseignée



- Les coordonnées du **réfèrent handicap** sont disponibles sur chaque fiche de présentation des formations sur Parcoursup

Grâce à la **fiche de liaison**, le référent handicap pourra évaluer vos besoins et échanger avec vous sur les aménagements dont vous pourrez bénéficier à la rentrée.



N'hésitez pas à contacter le **réfèrent handicap** si vous avez des questions, c'est votre contact privilégié.



**Demander le réexamen de son dossier,  
en faisant une demande motivée au recteur**

### Dans quels cas ?

**19  
mai**

- **À partir du 19 mai**, si vous ne recevez que des réponses négatives ou si les modalités d'accueil de la formation que vous souhaitez accepter ne sont pas compatibles avec votre situation / vos besoins particuliers, ou si un changement est intervenu dans votre situation après la confirmation de vos vœux

**8  
juillet**

- **À partir du 8 juillet**, si vous n'avez toujours aucune proposition d'admission

**Vous pouvez demander au recteur le réexamen de votre dossier en vue d'obtenir  
l'inscription dans un établissement particulier**

### Comment faire ?

Solliciter la **Commission d'accès à l'enseignement supérieur (CAES)** de votre académie, pour faire valoir votre situation particulière (besoins d'accompagnement, de compensation, de soins, de transport...), explicitée par des éléments précis, en envoyant :



- Un message via la rubrique contact de votre dossier Parcoursup,



- ou un courrier postal adressé au recteur de la région académique.

### Comment la CAES étudie les dossiers ?

Elle étudie votre demande d'inscription en fonction de vos besoins et de votre situation.



- Si vous avez renseigné votre fiche de liaison, elle en prend connaissance (cette fiche n'est pas obligatoire).



- La CAES peut vous demander des justificatifs et appréciera les circonstances exceptionnelles que vous avez explicitées.

**Si votre demande est recevable**, le recteur pourra vous faire une proposition d'inscription dans un établissement adapté à votre situation et à votre projet d'études supérieures.

Des questions ?

**parcoursup.fr**

- La rubrique questions fréquentes
- Boite contact depuis votre dossier

**Le numéro vert 0 800 400 070**

accessible aux personnes  
sourdes ou malentendantes

